

CHAPITRE 2

Les géants privés de l'économie, du commerce et de la finance

Pour les plus sévères parmi les progressistes, les tiers-mondistes et autres souverainistes occidentaux, la grande finance domine le monde à travers, entre autres activités pendables, la spéculation boursière. Le monde serait acquis à la prédatation commerçante, l'économie et la technologie domineraient le politique et par conséquent l'État comme entité politique par excellence. C'est sans doute pécher par pessimisme et faire abstraction, d'une part, de la résilience des États dont la plupart survivent aux entreprises, d'autre part, à leur propre part de vocation économique, enfin à la volonté des régimes autoritaires parmi les États les plus puissants de maintenir intacte leur autorité.

Les multinationales

Le monde contemporain se caractérise par la présence de firmes mondiales d'une richesse inouïe. Les *majors* pétrolières encore, les entreprises d'achats en ligne (Amazon), les géantes du high-tech, quelques firmes en secteurs plus traditionnels tels la grande distribution, le luxe, les automobiles ou l'aérospatiale ; chacune des cent premières entreprises mondiales dépasse en avoirs et actifs les PIB de plusieurs États réunis.

Tout n'est pas faux dans le constat critique d'une forme débridée de capitalisme mondialisé, mais certains de ses aspects et prodromes existaient depuis longtemps. Dès le XVII^e siècle en Angleterre et aux

Provinces-Unies, les Compagnies des Indes étaient privées et sollicitaient la protection de l'État en cas de menace d'un autre État ou de révoltes d'autochtones, gérant les affaires « indigènes » de manière relativement autonome. Au XIX^e siècle, les charbonnages d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord pesaient de plus en plus lourdement sur les gouvernements, tout comme pèseraient sans cesse davantage au début du XX^e siècle de grandes firmes de production de matériels stratégiques comme les moteurs de véhicules, de navires ou d'avions de guerre (Renault, Dassault), suivies par les *majors* pétrolières qui participeraient aux agendas politiques et stratégiques des grandes puissances ; partage d'influence franco-britannique au Moyen-Orient après la Première Guerre mondiale (Royal Dutch Shell, Compagnie française des pétroles, etc.), investissements dans les anciennes colonies d'Afrique subsaharienne (Elf), alliances pétrolières (l'accord dit du Quincy en Arabie saoudite, 1945), coups d'État directs (la CIA en Iran, 1953) et interventions militaires d'envergure (l'Irak, 1990 et 2003), main de fer de Moscou dans le rapport avec les oligarques, etc. De grandes banques peuvent aussi intervenir – comme en amont de l'expédition de Suez – ou encore de grands constructeurs de chantiers portuaires comme le Groupe Bolloré. On pourrait aussi évoquer le rôle de multinationales dans l'extraction de minerais ou d'or dans des conditions de travail indignes impliquant notamment des enfants et, pire encore, dans l'activité criminelle de milices protégeant des zones aurifères et diamantifères sous couvert de revendications idéologiques ou territoriales fantoches, en Afrique subsaharienne tout particulièrement.

Il va de soi que des firmes ont orienté une partie de la vie internationale depuis au moins un siècle, naturellement dans le sens de leurs intérêts propres, moins dans celui des États, très rarement en faveur du bien-être des populations locales. D'abord car l'emploi de la force n'entre pas dans leur vocation, même si des mercenaires (non assumés) se font financer pour défendre localement telle mine, telle carrière ou tel champ, ou pour expédier *ad patres* un chef de district, de secteur ou de gouvernement insuffisamment coopératif. Ensuite, si les multinationales sont puissantes au regard de certains États, c'est de la faiblesse de ces derniers et en regard de celle-ci. En effet, si ces entreprises privées peuvent renoncer à fournir des produits à un État, pour des raisons sécuritaires ou humanitaires liées aux droits de l'homme – cas de figure fort

rare –, des États peuvent pour leur part boycotter des entreprises ou leur interdire l'accès à certaines zones, expulser ou juger et emprisonner certains de leurs personnels, mais aussi dénoncer des contrats lucratifs ou, plus virilement, procéder à des expropriations et des nationalisations. Certes, ces menaces proviennent essentiellement d'États autoritaires, mais l'UE et les États-Unis, entités authentiquement démocratiques, prennent régulièrement des sanctions à l'encontre d'entreprises nationales ou multinationales ne respectant pas certaines normes, Washington adoptant même des mesures de rétorsion sous forme de pénalités exorbitantes en vertu des lois américaines d'extraterritorialité juridique. Les entreprises ayant tenté de commercer avec l'Iran en dépit du retrait américain de l'accord de Vienne du 14 juillet 2015 (le Joint Comprehensive Plan of Action, JCPOA), en 2018, en savent quelque chose...

C'est sans doute en définitive fiscalement que les multinationales défient les États en les affaiblissant. Jusque très récemment, elles ne s'acquittaient que de taxes marginales sur la vente des produits et des services dans des États n'abritant pas leurs sièges respectifs. Ainsi, une multinationale enregistrée en France n'était taxée et imposée que sur ses activités dans le pays, ce qui représentait un manque à gagner certain si l'essentiel de ses profits s'enregistrait à l'extérieur des frontières. De plus, de grandes firmes travaillant en Afrique, au Moyen-Orient ou en Asie du Sud s'exonéraient généreusement de taxes dans les pays où elles développaient leurs activités pour peu que ceux-ci soient faibles et sujets à la corruption. Et lorsque le fisc des États abritant leur siège social montait au créneau, ces entreprises les quittaient pour s'immatriculer dans des paradis fiscaux caraïbes, océaniques ou même ouest-européens. Une fois encore, les États ont développé un réflexe westphalien en se réunissant pour s'entendre sur un changement de règle du jeu. Déjà en 2015 le G7 avait pensé contraindre les multinationales à s'acquitter d'un minimum de TVA sur les produits et services qu'elles délivraient, y compris hors des frontières de leurs États originels. En juin et juillet 2021, le G7 puis le G20 ont adopté le principe d'un impôt mondial sur les sociétés, une réforme fiscale qui contraindrait les Gafam à s'acquitter d'une taxe d'au moins 15 % sur leurs revenus obtenus partout sur la surface du globe. Or, contrairement à l'idée reçue, aucune entreprise au monde n'est tout à fait déterritorialisée, y compris celles dont l'existence et les produits semblent n'exister que virtuellement et sur

Internet. Autrement dit, quand bien même une multinationale n'aurait qu'une boîte aux lettres, celle-ci correspondrait à une adresse postale, et donc à une voie carrossable d'une localité située dans des frontières étatiques, tant il est vrai qu'aucun territoire n'échappe à la souveraineté des États. Quantité d'États exigeaient depuis longtemps déjà une telle mesure dont l'efficacité tient à la condition *sine qua non* de sa large, sinon unanime, application, mais il a fallu tout le poids d'une nouvelle administration Biden/Harris pour entraîner la décision, même allégée finalement. Et preuve fut ainsi une fois de plus administrée que non seulement ce sont *in fine* les États qui – unis et surtout entraînés par les plus puissants d'entre eux – disent la loi, y compris la fiscale.

Par ailleurs, l'avènement des réseaux sociaux et la constitution de groupes de citoyens transfrontaliers font sans cesse davantage peser la menace réputationnelle sur des entreprises cherchant à se prémunir contre une publicité négative ; affaires de mœurs, pollution, travail d'enfants, expropriation de paysans locaux, etc. Non seulement un État disposant de services de propagande un tant soit peu actifs et compétents peut divulguer des « informations » gênantes pour une entreprise – l'inverse étant plus compliqué – mais l'État accusé de telles turpitudes rendra moins de comptes à des clients qu'à ses pairs. Pour peu que certains d'entre eux (un seul suffit au Conseil de sécurité, s'il n'en est pas lui-même !) le soutiennent, les conséquences des accusations le visant demeureront indolores. En définitive, faisons le constat suivant : ce que les firmes d'envergure internationale peuvent tenter d'entreprendre avec certaines chances de réussite face à des États faibles en se livrant à des menées corruptrices ou coercitives, elles ne le peuvent que très difficilement face à des États puissants.

Followers et alii... Quid enfin des followers, joueurs, consommateurs, supporters ? Appartenir à un groupe international et transfrontalier de consommateurs est-il mobilisateur ? Depuis deux décennies, des class actions se sont bien constituées contre des firmes multinationales mais au-delà de l'action judiciaire en soi, que sont devenues ces associations ? Avec quelles autres armes que la communication et la justice, et pour quelles revendications autres que celles strictement liées à leurs contentieux C face à une entreprise E ? Et qu'en est-il des groupes de followers ? Que plusieurs centaines de millions de jeunes visionnent et « likent » tel chanteur et tel mannequin procurera, certes, du plaisir et

des retombées lucratives à ceux-là, mais leurs fans – surtout eu égard au caractère parfois terriblement éphémère de la présence sur les réseaux sociaux – incarneront-ils réellement une puissance en soi ? Même questionnement pour les lecteurs de *Harry Potter*, les fans de telle équipe de football, les amateurs d'une star du rap, les adeptes d'un hashtag [sur Twitter] et autres commentateurs d'un événement mondain, sportif, artistique ou même diplomatique.

Les Gafam (et autres BATX¹ chinois)

Posons la même question pour les entreprises d'un type nouveau que sont les Gafam, acronyme de Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft qui incarnent de nouveaux acteurs des relations internationales. Leur puissance de frappe financière et, par définition, leur pouvoir d'influence apparaissent titaniques et nombre d'observateurs notent que chacune de ces multinationales est plus riche que plusieurs dizaines d'États à travers la planète, l'ensemble pesant plus de 6 000 milliards de dollars, soit l'équivalent du troisième PIB au monde ! On ne peut contester le poids fantastique de ces caisses de résonance et porte-voix mondiaux dans un monde caractérisé par un engouement exceptionnel pour la communication au sens large du terme. Facebook et Twitter comptent des centaines de millions d'abonnés – dont la plupart des chefs d'État et de gouvernement, certains se voyant arbitrairement rejetés –, plusieurs milliards d'humains font quotidiennement usage d'Internet et donc d'un serveur et d'ordinateurs individuels. Et pourtant... Lorsqu'un État très puissant, centralisé et désormais technicisé comme la Chine décide de limiter la portée d'Internet et des Gafam, il sévit avec une vigueur et une efficacité implacables : interdiction d'usage des connexions Internet avec l'étranger, surveillance tous azimuts des internautes et des sites chinois, capture, internement et autocritique forcée du P-DG d'Alibaba (le A des BATX), Jack Ma, et démantèlement de tout regroupement préfigurant la montée en puissance des firmes chinoises. Le PCC tient à conserver la haute main sur l'information

1. Selon les initiales des quatre entreprises du web chinois à partir des années 2010 : Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi.

et les communications. En face, les sanctions de l'État américain à l'encontre de Huawei firent chuter la firme chinoise géante de la première à la cinquième place mondiale en moins d'un an. Prétendre ainsi à l'effacement des frontières et à l'affaiblissement des États s'agissant du cyberspace semble décidément aussi présomptueux que paresseux ; quand ceux-ci conjuguent détermination et capacités techniques, ils se défendent redoutablement bien.

En 2019, on considéra ici et là que le rendez-vous élyséen de Mark Zuckerberg, le fondateur et P-DG de Facebook, traduisait bien la nouvelle puissance des Gafam face aux États, y compris les puissants d'entre eux, en l'espèce la France dont le président dispose pourtant de prérogatives considérables. En d'autres termes, Emmanuel Macron aurait été contraint de recevoir un jeune P-DG américain eu égard à la force de son entreprise. Proposons une hypothèse alternative et demandons-nous dans quelle mesure ledit patron de Facebook n'a pas été, lui, « convoqué » par ce chef d'État militant pour que les Gafam ne s'exonèrent plus de la fiscalité des États. Après tout, en cas de litige grave entre les deux hommes, lequel aurait disposé de l'outil de puissance le plus déterminant ? Zuckerberg, fort d'un réseau social capable, sur son injonction, de lancer une campagne de dénigrement de la personne du président français ou du pays tout entier ? Voire. Ce dernier aurait-il dû démissionner de sa fonction ? Le tourisme ou les investissements florissants en auraient-ils pâti ? Nul ne pourrait sérieusement le prétendre. En revanche, si Mark Zuckerberg avait été malencontreusement appréhendé rue du Faubourg-Saint-Honoré par un juge d'instruction, gagnant menottes aux poignets un véhicule de police, le cliché diffusé *urbi et orbi* aurait fait plonger l'action de Facebook au-delà de toute mesure. Et si, à la manière d'un Al Capone moderne, il se voyait reprocher par la justice d'un État puissant un menu larcin fiscal nécessitant son maintien en détention jusqu'à un procès faisant grand bruit, que deviendrait son entreprise ? Certes, ce schéma relève de « l'arme atomique », et, de toute façon, une démocratie comme la France n'emploie pas ce type de procédés. Mais dans l'absolu, à la fin des fins, c'est bien l'État (et *a fortiori* si, autoritaire, il n'y rechignait pas) qui l'emporterait assurément.

On retrouve la prépondérance de l'État s'agissant des installations des grands *data centers*. Ils ont beau appartenir à des entreprises privées,

ils se trouvent bel et bien sur un territoire souverain. Donc, l'État abritant les installations des Gafam peut y intervenir comme bon lui semble en cas de nécessité (jugée) absolue par son gouvernement. Et Elon Musk et Jeff Bezos pourraient bien « délocaliser » fréquemment leurs matériels, ils finiraient par rencontrer un État, soit au décollage de leurs fusées, soit même une fois en orbite face à ses satellites tueurs possédés par les trois ou quatre plus puissants d'entre eux...

Enfin faisons un sort à l'affirmation aussi péremptoire qu'erronée selon laquelle les réseaux sociaux n'ont pas de frontières et qu'on ne peut empêcher l'information de circuler. Que le lecteur fasse l'expérience d'un tweet adressé à un ami vivant en Chine ; son échec instantané lui démontrera que des États puissants – quand ils le décident – peuvent facilement créer leurs propres réseaux sociaux *nationaux* en entravant ceux en provenance de l'étranger. Depuis la censure des insolentes chansons de gestes des troubadours et celle des livres imprimés et de la presse papier, a-t-on réellement inventé la censure ? *On y revient, décidément : la nature de la puissance d'une entreprise est moins considérable que la nature de la puissance d'un État. Lorsque ce dernier plie ou échoue, ce n'est pas son statut d'État qu'il faut questionner mais la réalité de sa puissance.*

Cependant, il existerait bien un moyen pour l'un des Gafam – ou une quelconque entreprise ou ONG, au demeurant – de tenter efficacement de contrecarrer des États : en devenir un ! Poussons ce raisonnement pas si absurde et imaginons Elon Musk ou Jeff Bezos acquérir pour leur entreprise respective, moyennant finances et en toute légalité, une île auprès de l'un des États caribéens désargentés et y proclamer la création d'un État. Si, une fois l'effet rhétorique passé, l'entité jusqu'alors économique assumait et organisait les attributions classiques de l'État en se dotant d'une force armée, d'une justice, d'une monnaie, d'une diplomatie et de couleurs officielles, elle pourrait théoriquement en attaquer ou en annexer un autre. Cela dit, il est fort à parier qu'avant la métamorphose, des États puissants auraient entravé le « mutant » dans sa marche à leur club. Car depuis les traités de Westphalie, voilà au moins un phénomène ayant peu varié : les États sont excessivement jaloux de leur nature politique profonde et l'ONU ne reconnaît pas d'hybridations ni d'objets politiques non identifiés comme membres de plein droit...

Banques, fonds de pension, spéculateurs en Bourse

En janvier 2021, des dizaines de milliers de petits porteurs d'actions, généralement passionnés par les jeux en ligne, s'étaient liés pour contrer de grands fonds d'investissement ayant fait le choix de spéculer à la baisse sur une entreprise de jeux vidéo, GameStop. Le procédé consistant à acheter en meutes avait si bien fonctionné que ladite entreprise avait été soudainement surcotée. Vieille comme le monde postnéolithique, la spéculation trouve depuis plusieurs décennies dans la Bourse ses modes et champs d'épanouissement maximaux, mais, en l'espèce, on assista au triomphe de la conjugaison de la spéculation boursière et des réseaux sociaux. Plus classiquement, les fonds d'investissement non souverains – et tout particulièrement ceux des retraités américains si richement dotés – interviennent souvent parmi les géants capables d'inverser telle tendance sur tel secteur dans une séquence donnée.

Pour autant, les investissements boursiers et la spéculation sont-ils à même de promouvoir ou de mettre à bas des États ? Même si la politique d'imposition fiscale sur les dividendes de certains d'entre eux peut gêner, telle n'est pas la vocation de ces « communautés » dont le principe moteur, pour ne pas dire la raison d'être, reste monomaniaque qui consiste à faire gagner toujours plus d'argent, et le viatique le pragmatisme mathématique le plus (dé)passionnément apolitique.

Reste le cas des grandes institutions bancaires et financières mondiales, si différentes soient-elles, à commencer par la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ou encore le Fonds monétaire international (FMI). Si la marge de manœuvre de chacune d'elles existe s'agissant du soutien à tel État ou tel projet infrastructurel, toutes demeurent indissolublement liées à la gouvernance étatique mondiale. Le choix du directeur du FMI se fait ainsi après négociations entre grandes puissances financières, il en va de même pour la sélection des bénéficiaires de prêts et d'investissements ou des cibles de sanctions, les États-Unis demeurant strictement incontournables sur la totalité des décisions d'importance. Incidemment,

le jour hypothétique où des monnaies concurrentes (l'euro) ou carrément alternatives car cybernétiques (le libra et d'autres cryptomonnaies) concurrenceront sérieusement le dollar, le « temple » de la finance mondiale menacera ruine. Ce temps ne semble pas advenu.